



**COMPTE-RENDU REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 7 SEPTEMBRE 2021 A 20 HEURES**

Présents : M. Roland ONIMUS, Maire – MM. Jean-Marc PILOT, Frédéric BRENDER, Mmes Edith ZANINETTI, Martine LUTHRINGER, Adjoints.

MM. Pierre REMY, Jean-Luc LINDECKER, Daniel GODINAT, Dominique RUEFF, Bernard RAILLARD, conseillers municipaux.

Mmes Linda MANA, Anne MANDRAS, Céline MIEHE, Nathalie BERNARD-WACK, Erika HELM-KUPPEK, conseillères municipales

Absents excusés : M. Thierry SALTZMANN, procuration à Mme Martine LUTHRINGER
Mme Lynda HABBI, procuration à Mme Anne MANDRAS
Mme Claire RADZUWEIT, procuration à Mme Céline MIEHE
M. Guillaume SEVIN

Date de la convocation : 02.09.2021

ORDRE DU JOUR

1. Appel des conseillers.
2. Désignation du secrétaire de séance.
3. Lecture de l'ordre du jour.
4. Approbation du procès-verbal de la précédente séance.
5. Convention tripartite de financement de l'accompagnement des enfants durant le transport scolaire.
6. Convention d'exploitation des périscolaires et extrascolaires des communes de la bande rhénane : avenant n° 1.
7. Convention pour mise à disposition du Cercle Associatif à l'PAPAMAD.
8. Vente terrain lotissement des Eglantines.
9. Recrutement personnel :
 - ↳ Délibération ouvrant la possibilité de recruter des agents contractuels.
 - ↳ Mise à jour du tableau des effectifs.
10. Proposition de prise en charge de 50 % du transport scolaire collégiens et lycéens.
11. Autorisation de virement de crédits.
12. Amortissement de subvention : durée
13. Nomination du garde-chasse du lot n° 1.
14. Nomination délégué Université Populaire.
- 14.1. Délégations de signature : information.
15. Informations communiquées par les Adjoints.
16. Divers.

1. APPEL DES CONSEILLERS

2. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Edith ZANINETTI est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande de rajouter un point à l'ordre du jour : Délégation de signature.

3. LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR

4. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA PRECEDENTE SEANCE

Celui-ci est approuvé à l'unanimité en notant la modification demandée par Mme Linda MANA : remplacer "un membre de sa famille" par "personne vulnérable" et "selon ses dires" par "pour reprendre ses termes".

5. CONVENTION TRIPARTIE BANTZENHEIM/CHALAMPE/SPLEA POUR ACCOMPAGNEMENT DES ELEVES PENDANT LE TRANSPORT SCOLAIRE : APPROBATION

La convention a pour objet de rémunérer la SPL Enfance et Animation pour le personnel mis à disposition, afin d'encadrer les enfants transportés sur l'ensemble de l'année scolaire 2021/2022.

Une précision sera demandée concernant l'article 2 : Contrepartie de la mise à disposition, notamment sur la phrase "cela n'inclut pas l'accompagnement des enfants à l'école".

Le Conseil Municipal approuve la convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

6. CONVENTION D'EXPLOITATION DES PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRE DES COMMUNES DE LA BANDE RHENANE : AVENANT N° 1

Par délibération du 2 avril 2019, le Conseil Municipal a approuvé la constitution d'un groupement d'autorités concédantes, afin de mettre en œuvre une seule procédure de délégation de service public, dont M2A est coordonnateur. Pour rappel, M2A est compétente pour la gestion des accueils périscolaires et les communes sont compétentes pour l'extrascolaire et l'animation jeunesse territoriales.

La délégation de service public a été confiée à la SPLEA, et le montant de la contribution annuelle pour l'extrascolaire et l'animation jeunesse territoriale a été fixée à 529 800 € pour la durée de la délégation de service public. Cette contribution, versée directement par les communes au titre des activités relevant de leurs compétences, est répartie entre chaque commune, selon la même clé de répartition que celle validée dans le cadre de la répartition des ACTP. Pour la commune de BANTZENHEIM, cela représente un montant de 92 556 €.

Après plus d'un an de fonctionnement de cette nouvelle délégation de service public, il a été constaté que la subvention était surévaluée. Cela peut s'expliquer par le changement de mode de gestion puisque jusqu'en septembre 2019, le mode de gestion était la régie intéressée. Ce mode de gestion impliquait une absence de risque pour la SPLEA et une gestion directe de certaines charges et recettes par M2A. Depuis septembre 2019, le mode de gestion est désormais l'affermage, ce qui implique que l'ensemble des charges et recettes est géré par le délégataire, donc la SPLEA.

Suite à ce constat, et conjointement avec la SPLEA, il est proposé de réduire, par passation d'un avenant par le coordonnateur (M2A), la subvention annuelle versée sur l'ensemble de la période de la délégation de service public. Concernant les compétences communales, il est proposé de réduire de 30 000 € la contribution annuelle, soit un passage de 529 800 € à 499 800 €, proposition votée par le conseil d'agglomération de M2A le 28 juin 2021.

Selon la clé de répartition des ACTP, la nouvelle contribution de la commune de BANTZENHEIM s'élèvera alors à 87 350 €, soit une diminution de 5 206 €.

Le Conseil Municipal approuve cet avenant.

7. CONVENTION POUR MISE A DISPOSITION DU CERCLE ASSOCIATIF A L'APAMAD

L'APAMAD regroupe plusieurs services dont celui d'aide et d'accompagnement à domicile des personnes fragiles âgées ou en situation de handicap.

Les équipes d'auxiliaires de vie ont besoin de se réunir de façon hebdomadaire, afin d'ajuster au mieux leurs interventions au domicile des bénéficiaires.

Faisant suite à leur demande de disposer d'une salle, le Conseil Municipal décide de mettre à leur disposition la salle du Cercle associatif, proposition validée par une convention.

8. VENTE TERRAIN LOTISSEMENT DES EGLANTINES

La commune est propriétaire d'un lot dans le lotissement des Eglantines d'une surface de 10 a 45 ca dont elle garde la maîtrise pour un projet, tous les autres terrains ayant été vendus.

NEOLIA propose d'acquérir ce terrain au prix de 15 000 € TTC l'are, afin de réaliser un projet de construction de deux maisons jumelées.

Le Conseil Municipal donne son accord pour la réalisation de la vente à NEOLIA pour le projet cité.

9. RECRUTEMENT DE PERSONNEL

9.1 Recrutement de personnel contractuel

Lors de procédures de recrutement pour un emploi bien déterminé, les candidats n'ont pas forcément les compétences requises ou une expérience dans la fonction publique territoriale. Dans ce cas, il est possible de recruter sous le statut d'agent contractuel. Il s'agit donc de prendre une délibération en ce sens.

9.2 Mise à jour du tableau des effectifs

Lors de recrutement, dans l'arrêté de nomination, doit être cité en référence la délibération fixant les effectifs. La dernière délibération étant très ancienne, il s'agit de la mettre à jour.

10. PROPOSITION DE PRISE EN CHARGE DE 50 % DU TRANSPORT SCOLAIRE DES COLLEGIENS ET LYCEENS

Suite à la proposition des maires de la bande rhénane, le Conseil Municipal décide de prendre en charge 50 % de l'abonnement de transport scolaire SOLEA pour les collégiens et lycéens. La commune remboursera directement aux familles sur présentation du justificatif et l'année prochaine un partenariat pourra être étudié avec SOLEA.

11. AUTORISATION DE VIREMENT DE CREDITS

11.1 Budget eau

Dépassement de 16 € au chapitre 014 correspondant au reversement des redevances à l'agence de l'eau Rhin-Meuse. Afin de combler cette différence, cette même somme sera déduite sur l'article 6155 Entretien et réparations.

11.2 Budget commune

La participation financière de 240 000 € en faveur de Familles Solidaires a été inscrite au chapitre 21 des dépenses d'investissements. Cette somme devra être imputée à l'article 2041 selon la Trésorerie de MULHOUSE COURONNE.

12. AMORTISSEMENT DE SUBVENTION : DUREE

En 2018, la commune a participé aux frais de rénovation extérieure du presbytère pour un montant de 4 758,17 €, mandatée à l'article 2041411 en section d'investissement.

Or, la Trésorerie de MULHOUSE COURONNE nous a informés dernièrement qu'il est obligatoire d'amortir cette participation. Je vous propose de fixer à 5 ans la durée d'amortissement, comme prévu au plan général d'amortissement et d'inscrire au budget la dépense et la recette aux articles 21 et 68 du budget. Pour information, seules les communes de plus de 3 500 habitants sont tenues à faire les amortissements de travaux.

13. NOMINATION DU GARDE CHASSE DU LOT N° 1

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à la nomination du garde-chasse du lot n° 1 (société de chasse de HAMMERSTATT) de Monsieur BOSSY.

14. NOMINATION DU DELEGUE UNIVERSITE POPULAIRE

14.1. DELEGATION DE SIGNATURE : INFORMATION

14.1.1 Droit de préemption pour information

Demandes présentées par :

- ↪ Me Bertrand TACZANOWSKI, notaire à DELLE. Propriété sise 58 A rue de Bâle d'une superficie de 15 a 20 ca, cadastrée section 34 n° 243/71 et 242/71.
- ↪ Me Christophe SCHMITT-SAURET, notaire à RIEDISHEIM. Propriété sise rue de Bâle d'une superficie de 16 a 00 ca, cadastrée section 26 n° 453/87. Prix : 220 000 €.
- ↪ Me Valérie TRESCH, notaire à MULHOUSE. Propriété sise 15 rue de Battenheim (appartement LES CARES STABULA), cadastrée section 2 n° 143/15.
- ↪ Me Pierre-Alexandre BENNER, notaire à ILLZACH. Propriété sise 54 rue du Général de Gaulle d'une superficie de 5 a 71 ca, cadastrée section 24 n° 406/1 et 416/1.
- ↪ Me Pauline BACANY, notaire à SOULTZ. Propriété sise 1 rue de Strasbourg (appartement NEOLIA).
- ↪ Me Isabelle BASTIEN BOISUMEAU, notaire à ENSIHEIM. Propriété sise 9 rue du Jura d'une superficie de 11 a 00 ca, cadastrée section 25 n° 168/66.
- ↪ Me Michèle BARTH, notaire à ENSISHEIM. Propriété sise rue de la Chapelle d'une superficie de 8 a 98 ca, cadastrée section 299/0024, 302/0024 et 303/0024.
- ↪ Me Michèle BARTH, notaire à ENSISHEIM. Propriété sise 16 rue du Nouveau Quartier d'une superficie de 3 a 71 ca, cadastrée section 1 n° 335/19 et 136/129.
- ↪ Me Isabelle BASTIEN BOISUMEAU, notaire à ENSISHEIM. Propriété sise 7 rue des Bergers d'une superficie de 4 a 86 ca, cadastrée section 1 n° 107 et 184/0108.

15. INFORMATIONS PRESENTEES PAR LES ADJOINTS.

Informations communiquées par M. Jean-Marc PILOT, 1^{er} Adjoint au Maire

15.1 Ecoles

Rentrée scolaire sous protocole COVID donné par l'éducation nationale de niveau 2 (4 niveaux).

Menace d'une fermeture de classe par l'IEN le jour de la rentrée au niveau des 2 écoles du RPI.

Pas de fermeture de classe mais les 2 communes restent vigilantes quant à la fermeture éventuelle de classe au niveau du RPI.

15.2 Médiathèque

Depuis la reprise, le pass sanitaire est obligatoire pour accéder aux 2 médiathèques. Le personnel dispose de tablettes sur les 2 sites pour la vérification.

Afin de ne pas pénaliser les usagers sans pass sanitaire, le personnel de la médiathèque propose de les contacter pour trouver une solution alternative.

15.3 OMSAL : réunion du Bureau

L'OMSAL organise un forum des associations le 18 septembre de 14 h à 18 h pour aider et redynamiser les associations du village fortement impactées par la crise sanitaire.

Après quelques échanges avec les différents présidents d'associations du village, nous constatons que des prélèvements "frais de tenue de compte" ont été instaurés à toutes les associations de BANTZENHEIM qui ont un compte au CREDIT MUTUEL.

"En cette période de pandémie où nos associations ont le plus grand mal à survivre, je trouve la position du CREDIT MUTUEL parfaitement incompréhensible et certainement pas dans les valeurs prônées par cette banque."

15.4 Parade automobile

La grande parade de véhicules d'exception et de collection fera un passage dans le village le samedi 11 septembre.

Les voitures partiront de l'Écomusée d'Alsace à UNGERSHEIM à partir de 9 h.

BANTZENHEIM accueillera un point de contrôle du circuit n°2 devant la mairie.

15.5 RLPI

La réunion d'échanges sur le Règlement Local de Publicité Intercommunal avec la M2A et le vice-président en charge du dossier est programmée mercredi 8 septembre.

A la demande de la M2A, la commune s'est positionnée pour une interdiction des panneaux publicitaires 4 m X 3 m sur les axes structurants de la commune (rue de Bâle et rue de Strasbourg). Cette décision peut être modifiable à la demande du conseil.

Informations communiquées par Mme Edith ZANINETTI, 2^{ème} Adjointe au Maire

15.6 Voirie

- ↳ Rond-point sortie BANTZENHEIM vers RUMERSHEIM : réfection par le changement des bordures.
- ↳ Modification de l'accès du chemin après propriété TRAVAILLE rue de Bâle : travaux de reprofilage.
- ↳ Passage piétons : pose pépites et installation des "PIETO" prévues le 20.09.

15.8 Pôle médical

Reprise des travaux semaine 36.

15.9 Exposition agricole

Une exposition d'objets agricoles prêtés par Monsieur Jean-Claude THUET est prévue le dimanche 26 septembre avec une journée portes ouvertes de la mairie. S'y adjoindra une exposition de tracteurs par Monsieur Christian LEMOINE sur le parking du Musée de la Moto.

Le musée de la moto sera ouvert gratuitement pour les habitants du village.

Informations communiquées par M. Frédéric BRENDER, 3^{ème} Adjoint au Maire
--

15.10 Commission information et communication

Remerciements aux personnes ayant assuré la distribution du bulletin communal ainsi que le flash info "Bantzenheim ça bouge".

Prochaine réunion le 22 ou 23.09.

15.11 Vie associative : reprise des activités avec pass sanitaire.

Informations communiquées par Mme Martine LUTHRINGER, 4^{ème} Adjointe au Maire
--

15.12 Sécurité

La commission PCS se réunira prochainement sous forme de visite des ERP, afin de valider les fiches reflexes (en attente d'une date des services techniques).

15.13 Environnement

SERD (Semaine Européenne de Réduction des Déchets) : réunion de préparation le vendredi 17 septembre de 14 h 30 à 16 h 30.

Pour ceux qui souhaite y participer, merci de me contacter.

15.14 Jumelage

La commission avance bien sur la réalisation de la petite attention que nous souhaitons envoyer à nos correspondants de GONTAUD.

16. DIVERS**16.1 M2A**

↳ Bilan conférence des maires.

↳ M2A et moi : présentation de l'interview de M. Materne ONIMUS sur la reconversion agriculture bio.

16.2 EHPAD Les Molènes : fin du chantier fin d'année.

16.3 Visite ban communal

Remerciements à MM. Daniel GODINAT et Materne ONIMUS pour l'organisation, leur accueil et la visite.

16.3 Anniversaires

Mme Jeanne KLINZING, 95 ans aux Molènes

Mme Jeanne MARQUARDT, 94 ans aux Molènes

Mme Colette DE FARIA, 91 ans

M. Joël BEAUFRERE, 80 ans

M. Raymond LEMOINE, 93 ans

M. René PIERQUET, 90 ans

Mme Denise KINDBEITER, 94 ans, aux Molènes

Mme Christiane DOPPLER, 80 ans

Mme Lucie BEHE, 93 ans

Mme Hildegarde KEIGLER, 100 ans
Mme Marthe REICHERT, 80 ans
Mme Simone HUEBER, 90 ans

Remerciements de la part.

16.4 Noces d'or

M. et Mme Raymond KASTLER.

Remerciements de leur part.

16.5 Noces de diamant

M. et Mme Gilbert PATOIS
M. et Mme Francis DOPPLER

Remerciements de leur part.

La séance est close à 22 h 55.